



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 48020

### Texte de la question

À l'occasion de la rentrée scolaire, de nombreuses familles ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire, qui leur est versée directement après dépôt de la déclaration de situation justifiant de leur scolarité ou de leur apprentissage auprès de la caisse d'allocations familiales. Or, il semblerait que ces fonds soient utilisés parfois à des fins sans rapport avec l'éducation des enfants (voyage...). Afin d'éviter de telles déviations, ne pourrait-on pas envisager le versement de cette somme sous la forme de bons d'achat utilisables exclusivement auprès des commerces dédiés à l'école, à l'instar des librairies, papeteries ? M. Axel Poniatowski souhaiterait connaître l'opinion du M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

### Texte de la réponse

L'allocation de rentrée scolaire vise à compenser la charge financière supportée par les familles au moment de la rentrée scolaire. Versée à partir du 20 août, elle permet aux familles de mieux faire face aux importantes dépenses d'habillement et d'équipement des enfants à ce moment de l'année. Des enquêtes réalisées par la Caisse nationale des allocations familiales et des associations familiales ont permis de constater que tel est bien l'usage qui est fait de cette prestation pour les familles. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage pas de modifier les modalités de service de l'allocation de rentrée scolaire ni de demander à chaque famille bénéficiaire de fournir des preuves de l'utilisation qu'elle a faite de l'allocation. La mise en oeuvre d'un contrôle de l'usage des prestations par le biais notamment de bons d'achats modifierait profondément la philosophie même des prestations familiales dans un sens auquel le Gouvernement n'est pas favorable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Axel Poniatowski](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48020

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7688

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 865